

Le collège Léon Blum



19 Avenue du Lieutenant
Maurice Hervé
78450 VILLEPREUX
01 34 62 39 50

<http://www.clg-leon-blum-villepreux.ac-versailles.fr/>

Les écoles de recrutement

- Ecole Jacques Gillet rue Pasteur
- Ecole Jean de la Fontaine 2 avenue de Franche Comté
- Ecole Gérard Philippe 11 avenue de la Fontaine aux Dames

La structure 2016 2017

- 5 classes de 6^e
- 5 classes de 5^e
- 6 classes de 4^e
- 6 classes de 3^e
- Soit 22 divisions pour un effectif de 598 élèves (entre 26 et 29 élèves par classe)

L'équipe enseignante

• LETTRES:	6 professeurs
• MATHEMATIQUES	5 professeurs
• HISTOIRE-GEOGRAPHIE	4 professeurs
S.V.T.	2 professeurs
ANGLAIS	4 professeurs
ALLEMAND	1 professeur
ESPAGNOL	2 professeurs
E.P.S.	5 professeurs
EDUCATION MUSICALE	2 professeurs
ARTS PLASTIQUES	2 professeurs
TECHNOLOGIE	2 professeurs
DOCUMENTALISTE	1 professeur

Les autres équipes

- L'équipe de direction

Le principal M. DELMON
Le principal-adjoint Mme BARGETON
Le gestionnaire M. CACAUT

- L'équipe de vie scolaire

LE C.P.E M. DUTERTRE
Les assistants d'éducation (5 postes, 6 personnes)

- Les autres personnels:

Les personnels administratifs (2 personnes)
Les personnels d'accueil, de restauration et
d'entretien (12 personnes)

Les personnels spécialisés

- Une secrétaire médicale Mme Minier
- Une infirmière Mme Quesne
- Une assistante sociale Mme Vigneron
- Une C.O.P (Conseillère d'orientation psychologue) Mme Mius
- Un médecin scolaire Mme Demasfrand

L'Equipe de direction

- L'équipe de direction
- Elle est composée du chef d'établissement de l'adjoint gestionnaire et du principal adjoint. Le chef d'établissement, aussi appelé le principal, impulse l'action éducative, dans le cadre du projet d'établissement. Le chef d'établissement et son adjoint organisent le temps scolaire (élaboration des emplois du temps des élèves et des professeurs) et président les conseils de classe.
- En lien avec les parents et l'équipe éducative, le chef d'établissement est responsable de l'orientation des élèves.
- Il préside le conseil d'administration du collège.

Les autres personnels

- Les agents de service et d'accueil, les ouvriers professionnels, les secrétaires et les assistants d'éducation sont indispensables au bon fonctionnement de l'établissement.

Les personnels sociaux et de santé

- L'assistante sociale, l'infirmier(e) et le médecin scolaire sont des interlocuteurs importants. À la demande des familles, des élèves ou de l'équipe éducative, ils peuvent apporter des conseils, une aide et un soutien pour toutes les questions dans le domaine social ou de la santé, dans le respect de la confidentialité.

La conseillère d'orientation psychologue

- **La conseillère d'orientation psychologue est présente certains jours au collège. Elle peut également accueillir les élèves au centre d'information et d'orientation (CIO). Elle participe à l'information sur les métiers et les formations et accompagne familles et élèves au moment des choix d'orientation.**

Le conseiller principal d'éducation

- Le conseiller principal d'éducation (CPE) anime la vie scolaire sous l'autorité du chef d'établissement. Il organise la vie des élèves dans l'établissement en dehors des heures de cours, assure le suivi des absences, participe aux conseils de classes. Il organise l'élection des représentants des élèves au conseil d'administration du collège, forme les délégués des élèves et pilote leur action au cours de l'année en lien avec le professeur principal.

Le professeur documentaliste

- Il assure, dans le centre de documentation et d'information (CDI) dont il a la responsabilité, **une initiation et une formation des élèves à la recherche documentaire**. Il participe également activement à l'éducation aux médias et aux technologies de l'information et de la communication, ainsi que l'accompagnement à l'orientation.

Le professeur principal

- Le professeur principal écoute et informe les élèves, notamment pendant l'heure de vie de classe. Il assure le lien entre les familles et les élèves d'une part et l'équipe éducative d'autre part.
- Il aide chaque élève à élaborer son projet personnel.

Vie scolaire

- Au collège, l'élève continue à **apprendre à respecter les règles communes d'un lieu de vie collective**. Il devient plus autonome et plus engagé dans le partage des activités et des responsabilités. Le CPE et son équipe encadrent les élèves hors les cours.

Les instances dédiées aux élèves

- **Les heures de vie de classe**
- Dix heures consacrées à la vie de classe sont réparties sur l'année. Elles permettent une prise de parole et un **dialogue, au sein de la classe, entre les élèves et un ou plusieurs adultes**. Cet échange peut prévenir et désamorcer les éventuels conflits ou problèmes de comportement. C'est aussi l'occasion d'aborder des questions d'actualité.
- **Les délégués de classe**
- Les délégués sont élus par la classe début octobre. Ils **représentent leurs camarades** auprès des professeurs et des personnels de direction ou d'éducation. Ils participent aux conseils de classes et peuvent être élus au conseil d'administration ainsi qu'au conseil de discipline (à partir du niveau 5^e).
- Les représentants des élèves au collège et au lycée
- **Le foyer socio-éducatif**
- Le foyer socio-éducatif (FSE) **propose des activités** à l'initiative des élèves, de l'équipe éducative ou des parents. Il est doté d'un budget propre, financé par les cotisations volontaires des familles, la vente d'objets et l'organisation de manifestations et peut recevoir des dons ou des subventions. Le FSE est une association de type "loi 1901" géré par un conseil d'administration auquel participe l'ensemble de la communauté éducative.
- Le conseil de la vie collégienne. Emanation des délégués élèves, il contribue au bon fonctionnement du collège.

Le parcours au collège et après

Lycée général et
technologique

Lycée professionnel

CFA (centre de
formation d'apprentis)

3^{eme}
Esp.LV2
Handball

3^{eme}
All.LV2
Handball

3^{eme}
Esp.LV2

3^{eme}
All LV2

3^{eme}
EspLV2
latin

3^{eme}
All.LV2
latin

3^{eme} prépa
pro

4^{eme} Esp.LV2
handball

4^{eme} All.LV2
Hanball

4^{eme}
Esp.LV2

4^{eme}
All.LV2

4^{eme}
All.LV2
Latin

4^{eme}
esp.LV2
Latin

5^{eme} EspLV2
Handball

5^{eme}All
LV2
Handball

5^{eme} Esp LV2 latin

5^{eme}All LV2 latin

6^{eme} Angl1 Handball

6^{eme} Angl1

CM2

Cycle 4
ASSR2
DNB
Socle commun
de Compétences
EPI 2h00 hebdo
AP 1h00 hebdo

Dernière année
du cycle 3^e
AP 3h00
hebdo

Les points commun Ecole Collège

- Des élèves
- Des classes
- Des enseignants
- Une restauration
- Du travail en classe et en dehors.
- Des évaluations

Ce qui change:

- Plusieurs professeurs au lieu d'un ou deux.
- Le professeur principal.
- Un emploi du temps qui varie selon les jours et les classes. (Et qui peut varier en cours d'année, ne pas prévoir d'activité extérieure sur les horaires extrême du collège)
- Un effectif plus important: 22 divisions, environ 70 adultes.
- Une communication traditionnelle mais aussi par les outils nouveaux: Site du collège, information en temps réel des absences et des résultats grâce à un logiciel dédié.

Informations diverses

- Les horaires du collège:
- Du lundi au vendredi de 8h30 à 17h00, sauf mercredi de 8h30 à 12h40.
- Association sportive le mercredi après midi.

La réforme du collège

- Tous les élèves de 6^e bénéficient de 3 heures hebdomadaires d'accompagnement personnalisé. Ce dispositif est pris en charge par l'ensemble de l'équipe des professeurs à tour de rôle dans le cadre de leur emploi du temps
- Les élèves de 5^e 4^e 3^e bénéficient d'une heure du même dispositif; par ailleurs les élèves du cycle 4 bénéficient de 2 EPI par an. Ces activités sont incluses dans l'EDT dont la durée est fixée à 26h00 pour tous les niveaux hormis l'option éventuelle. Les thèmes des EPI ont été déterminés par niveau.

Les spécificités de notre collège

- Les élèves de 6^e selon leurs besoins bénéficient d'une heure hebdomadaire de consolidation en français.
- La section sportive handball
- La pratique d'une langue ancienne (latin) est offerte à tous les élèves de 5^e hormis la section sportive.
- Les élèves de 4^e ont la possibilité de poursuivre cette discipline à raison de deux heures hebdomadaire en 4^e et 3^e.
- Un atelier de culture germanique est proposé aux élèves de 4^e et 3^e.(1h30 hebdo)
- Au cours de l'année de 3^e les élèves bénéficient d'une heure dédoublée en langue.

Quelques conseils

- Se déplacer à vélo...
- Le téléphone au collège...
- Les réseaux sociaux....
- Les usages d'internet.....
- Le carnet de correspondance....

Enfin....

- Il suffit d'être admis en 6^e et affecté au collège Léon Blum.
- <http://www.clg-blum-villepreux.ac-versailles.fr/>
- Merci de votre attention.